



FSU 93



Loi Travail : encore une attaque contre les jeunes et les salariés ! Retrait du projet de loi Valls/El Khomri/...Gattaz

Les organisations syndicales de la Seine-Saint-Denis dénoncent l'attaque portée contre la jeunesse et le monde du travail avec le projet de loi dit « Travail » Valls/El Khomri. Ce projet porte la destruction de la protection des salariés et de leurs droits fondamentaux en offrant une liberté totale au patronat et constituerait s'il était adopté un recul historique pour les salariés.

Toutes les mesures envisagées visent à précariser toujours plus les salariés, à les vassaliser, les flexibiliser toujours davantage pour faire baisser le supposé « coût » du travail, afin de faire grossir les profits financiers et les dividendes versés aux actionnaires. C'est une loi qui répond exclusivement aux revendications les plus rétrogrades du MEDEF, et de son Président Pierre Gattaz. Pierre Gattaz qui avait promis la création d'un million d'emplois si le gouvernement accédait à ses demandes en matière de baisse des cotisations sociales, avec les résultats nuls que l'on sait.

Pour le Premier Ministre et la ministre du travail, le droit du travail doit être remis dans la main des patrons, sous la forme d'un permis de licenciement et d'exploitation des salariés. Ainsi il est envisagé que les patrons soient les premiers rédacteurs du droit, un droit différent dans chaque entreprise, ce qui vide le code du travail de toute sa substance. L'inversion de la hiérarchie des normes et la suppression du principe de faveur (c'est-à-dire des accords d'entreprises qui pourront s'imposer aux salariés et leurs être plus défavorables que la loi, alors que jusqu'ici une norme de niveau inférieur ne peut venir qu'améliorer une norme de niveau supérieur), et l'éclatement des droits des salariés d'une entreprise à l'autre, sont bien au fondement de ce projet de loi qui imposerait la fin de l'égalité des salariés devant le droit.

Ce projet de loi est un acte politique qui désigne le droit du travail comme l'ennemi : le premier responsable du chômage, une entrave à la flexibilité du travail, au développement des entreprises et de l'économie. Ainsi ce pouvoir tente de faire porter l'échec de sa politique en matière économique et d'emploi sur les droits des salariés ; alors que cet échec est le résultat des politiques d'austérité qui attaquent les jeunes, les privés d'emploi, les précaires, les travailleurs du public et du privé, les retraités. Austérité conjuguée aux mesures fiscales injustes et inefficaces qui ont offert 41 milliards aux entreprises à travers le pacte de responsabilité.

Les organisations syndicales refusent avec la plus grande détermination cette contre révolution sur un siècle d'histoire du travail et d'acquis sociaux. **Le projet de loi Valls/El Khomri n'est pas négociable, il doit être retiré !**

Depuis plusieurs semaines des manifestations massives, avec notamment plus de 1,2 millions de personnes le 31 mars, et de très nombreuses grèves et arrêt de travail ont eu lieu à travers le pays. Et 72% des français restent opposés à ce projet de loi ! Devant l'ampleur du mouvement, le gouvernement a été contraint de céder sur un certain nombre de mesures revendiquées de longue date par les organisations de jeunes, mais qui n'ont aucun rapport avec la loi El Khomri ! Ces annonces, qui restent à concrétiser, ne modifient en rien la philosophie et le contenu de la loi travail qui demeurent inacceptables.

Aussi, nous appelons à élargir et à amplifier la mobilisation jusqu'au retrait du projet de loi en participant massivement :

**Le Jeudi 28 avril : à la journée d'action nationale -
Grève et manifestation rdv 14h
Denfert-Rochereau ►► Nation.**

**Le Dimanche à la manifestation du 1^{er} mai :
en famille pour un droit du travail porteur d'avenir
rdv 15h manifestation Bastille ►► Nation.**

**Lundi 2 mai : La veille du débat parlementaire aux
rassemblements dans nos villes devant les permanences
de nos député-e-s à partir de 19h pour exiger le retrait de
la loi (concert de casserole, débats,...).**

La loi VALLS - EL KHOMRI tente de passer nos droits au KARCHER

La durée du congé en cas de décès d'un proche (enfant, conjoint-e, ...) n'est plus garantie par la loi

La durée maximale de travail de nuit augmentée

Les accords d'entreprise auront maintenant une durée de 5 ans maximum

La loi facilite les licenciements en cas de transfert d'entreprise

Plus de minimum de dommages et intérêts en cas de licenciement injustifié

La visite médicale d'embauche transformée en une... visite d'information

Une entreprise peut, par accord, baisser les salaires et changer le temps de travail

Augmentation du nombre de semaines consécutives où l'on peut travailler 44h (ou 46h)

Une entreprise peut faire un plan social sans avoir de difficultés économiques

Un recours facilité au temps partiel

Congés payés : des changements de dates au dernier moment rendus possibles

Trop perçu : Pôle emploi peut prélever directement sur les allocations chômage

Licenciement économique déclaré nul : baisse des indemnités pour les salarié-e-s

Par simple accord on peut passer de 44h à 46h de travail maximum

Par simple accord on peut passer de 10h à 12h de travail maximum par jour

Une mesure peut être imposée par référendum contre l'avis de 70% des syndicats

Des horaires pouvant être modifiés 3 jours à l'avance pour les temps partiels

Les temps d'astreinte peuvent être décomptés des temps de repos

Moins d'indemnités pour les malades et les accidenté-e-s licencié-e-s

Après un accord, un salarié qui refuse un changement dans son contrat de travail peut être licencié

Il suffit d'un accord d'entreprise pour que les heures supplémentaires soient 5 fois moins majorées

Temps partiel : des heures complémentaires moins payées